

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT**

**Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : 2025-29	Objet : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)
---	---

Date de la convocation : 27/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjointe

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
	Arthur SWORTFIGUER	Thierry SOURIAU
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
	Jamal IDZIM	
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUVRAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu de l'assemblée municipale en date du 22 juin 2020. Elles concernent :

04	Renonciation au DPU – parcelles AE 387 et AE 388 de 1969m ² au 39 route nationale
05	Renonciation au DPU – parcelle AE 386 de 6000m ² au 39 route nationale
06	Renonciation au DPU – parcelles AE 386 et AE 387 de 1683m ² au 39 route nationale
16	Vente concession N° 986
17	Renonciation au DPU – parcelle AI 563 de 1053m ² au 10 rue Jules Superveille
18	Renonciation au DPU – parcelles AK 261, AK 264 et AK 265 d'une superficie de 2770m ² au 10 rue du Point du Jour
19	Renonciation au DPU – parcelles AK 261, AK 264 et AK 265 (par quote part) d'une superficie de 2 770m ² au 10 rue du Point du Jour
20	Renonciation au DPU – parcelle AI 884 de 455m ² au 11 rue Gilbert Aubry
21	Renonciation au DPU – parcelle AD 95 d'une superficie de 481m ² au 13 allée du 19 mars 1962

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **04/04/2025**
Publié le **04/04/2025**

SAINTE-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 01/04/2025
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Isabelle JALLAIS-GUILLET



Acusé de réception en préfecture
041-214102121-20250404-DEL2025-29-DE
Date de dépôt : 04/04/2025
Date de publication : 04/04/2025

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Blois dans un délai de deux mois à compter de publication.